

Conditions d'utilisation de STILL neXXt fleet

(Version : février 2020)

1. Généralités

1. L'entreprise STILL GmbH, Berzeliusstraße 10, 22113 Hambourg, Allemagne (ci-après « **STILL** »), fournit à ses clients, en tant que solution de service (« **service** »), un logiciel basé sur le cloud sous la dénomination « neXXt Fleet », qui permet de rassembler, de gérer et d'évaluer diverses informations relatives à des chariots de manutention et des véhicules intralogistiques (collectivement dénommés « **véhicules du client** »). L'utilisation du service s'effectue exclusivement sur la base des présentes conditions d'utilisation.
2. Le service proposé s'adresse exclusivement aux clients qui sont des entreprises au sens de l'art. 14, al. 1 du BGB (Code civil allemand). Toute personne à qui le client accorde l'accès au service dans le cadre de ses processus opérationnels (désignée collectivement ou individuellement sous le nom d'« **utilisateur** ») exerce les droits et assume les obligations du client vis-à-vis de STILL en son nom, conformément aux présentes conditions d'utilisation. Si cette légitimité de l'utilisateur est révoquée ou modifiée par le client, STILL peut résilier le présent contrat avec le client pour un motif valable et retirer l'accès au service.
3. Le client obtient ses données d'accès pour l'utilisation du service auprès de STILL.
 - 3.1. Si le client est autorisé à accorder l'accès au service aux utilisateurs, il est responsable de la création et de la gestion des données d'accès de chacun de ses utilisateurs.
 - 3.2. Dans tous les autres cas, le client doit faire une demande auprès de STILL pour déverrouiller des utilisateurs. STILL crée et gère alors les données d'accès.
4. Le client assume la responsabilité vis-à-vis de STILL de s'assurer que l'utilisateur se conforme aux exigences contractuelles et légales en rapport avec le service et utilise le service uniquement selon l'emploi prévu dans le cadre du volume des prestations. En outre, les services ne peuvent être utilisés que par le client lui-même ou ses utilisateurs et uniquement en relation avec les véhicules du client qui sont utilisés dans l'établissement du client.
5. La dernière version des présentes conditions d'utilisation est disponible à tout moment sous : « STILL neXXt fleet » > « Paramètres » > « Conditions d'utilisation ». En cas de modification des présentes conditions d'utilisation, la version modifiée sera publiée au plus tard quatre semaines avant l'entrée en vigueur des modifications. En outre, toute modification peut également être notifiée au client, ou aux utilisateurs en tant que représentants du client, par le biais d'un message après la procédure d'inscription au service. Les modifications feront partie intégrante du contrat si le client ne s'y oppose pas à temps, avant la date prévue pour l'entrée en vigueur des modifications.
6. Les autres conditions générales de vente ne font pas partie du contrat, même si STILL ne les conteste pas expressément.

2. Volume des prestations

- 2.1. Le volume des prestations du service est décrit en détail sous <https://www.still.de/en-DE/intralogsitics-systems/fleetmanagement/still-nexxt-fleet.html>, concrétisé par l'offre personnalisée au client et décrit avec la durée de la prestation (« **description des prestations** »).

- 2.2. Sauf accord contraire, les prestations à fournir par STILL dans le cas individuel concerné sont basées sur la description des prestations correspondante, laquelle constitue la base de la fourniture des prestations. Dans la mesure où il n'y a pas de disposition explicite dans la description des prestations, les prestations de STILL sont fournies en tant que services en cas de doute. STILL n'est responsable du succès d'une prestation dans le cas individuel concerné que si cela est expressément indiqué dans la description des prestations.
- 2.3. Les délais ou dates de livraison et de fourniture de prestations ne sont contraignants que si STILL les accepte de manière expresse.
- 2.4. STILL est autorisé à apporter des modifications à ses prestations si des motifs valables le justifient, notamment en raison de nouveaux progrès techniques, de changements de juridiction ou d'autres motifs équivalents. Les modifications n'auront pas lieu si elles modifient de manière significative l'équilibre du contrat entre les parties. Du reste, les modifications nécessitent le consentement du client.
- 2.5. Pendant la durée de la prestation, STILL fournit un accès aux services cloud spécifiés dans ce contrat via Internet. Le volume des prestations des services cloud spécifiés dans ce contrat (y compris la documentation) est défini dans la description des prestations correspondante.
- 2.6. Le point de transfert pour les prestations de STILL est la sortie du routeur du centre informatique utilisé par STILL vers Internet. Le client est seul responsable de la connexion à Internet, de la mise à disposition ou de l'entretien de la connexion au réseau du centre informatique ainsi que de l'acquisition et de la mise à disposition des composants d'accès au réseau pour Internet du côté du client. Cela ne fait pas partie des prestations de STILL.
- 2.7. STILL prend toutes les mesures raisonnables pour pouvoir offrir une disponibilité continue. Cela ne comprend pas les périodes de maintenance, les pannes dues à un cas de force majeure, les pannes basées sur le non-respect des obligations de coopération du client ou leur réalisation non conforme au contrat, ainsi que les pannes dont la cause est du ressort du client. De même, ne sont pas prises en compte les fermetures organisées par STILL, si STILL les juge nécessaires pour des raisons de sécurité.
- 2.8. STILL et le client utilisent et prennent en compte, à un niveau économiquement raisonnable, les technologies de sécurité correspondant aux règles techniques généralement reconnues lorsqu'ils fournissent ou utilisent le service et d'autres prestations connexes.

3. Établissement du contrat

- 3.1. Le contrat entre STILL et le client est en principe établi lorsque le client demande à utiliser le service à STILL en fournissant toutes les informations nécessaires et en transmettant ainsi une soumission à un contrat d'utilisation dans les conditions régies par les présentes conditions d'utilisation, que STILL accepte en mettant le service à disposition. Le client renonce à cet égard à la réception d'une déclaration d'acceptation par STILL.
- 3.2. La durée du contrat est définie dans la description des prestations personnalisées. Si aucune échéance n'a été convenue, la durée du contrat est illimitée. Le contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de quatre semaines à la fin d'un mois.

- 3.3. Le client ne peut pas transférer ses droits et obligations en vertu des présentes conditions d'utilisation sans le consentement de STILL.

4. Rémunération, conditions de paiement et modifications des prix

- 4.1. Le type et le montant de la rémunération des prestations à fournir par STILL sont indiqués dans la description des prestations. Tous les prix indiqués s'entendent hors taxe sur la valeur ajoutée en vigueur applicable.
- 4.2. Les règles relatives à l'échéance de versement de la rémunération sont indiquées dans la description des prestations correspondante. Sauf disposition contraire, les factures de STILL doivent être payées au plus tard 14 jours après leur émission. Si le client est en retard, STILL se réserve le droit de facturer des intérêts à compter de la date de dépassement de l'échéance à un taux de neuf points de pourcentage au-dessus du taux de base légal actuel. Cela n'a pas de conséquence sur le droit de faire valoir un autre dommage.
- 4.3. STILL se réserve la propriété de toutes les prestations et/ou le droit de suspendre leur disponibilité jusqu'au paiement intégral de la rémunération convenue.
- 4.4. Les parties contractantes ne sont pas autorisées à déclarer la compensation ou l'exercice d'un droit de rétention sur les réclamations de l'autre partie contractante si et dans la mesure où les réclamations qui font l'objet de la compensation ou du droit de rétention n'ont pas été légalement établies ou reconnues par écrit.

5. Conditions techniques pour utiliser le service

- 5.1. La génération, l'affichage et l'analyse de certaines données telles que la mesure des chocs ou l'enregistrement automatique des heures de fonctionnement nécessitent la disponibilité de l'équipement approprié sur le chariot pour l'acquisition et la transmission des données. Le client achète l'équipement du chariot adéquat séparément de ce contrat. Au demeurant, le client doit coopérer autant que nécessaire pour l'installation et le fonctionnement de STILL neXXt fleet.
- 5.2. Pour l'utilisation de STILL neXXt fleet, un appareil compatible avec Internet, par exemple un PC ou une tablette, avec une connexion Internet active est nécessaire. L'accès se fait par Internet à l'aide des navigateurs actuels. L'échange de données d'exploitation et de configuration entre le chariot et les serveurs de STILL se fait sans fil, soit par radio mobile, soit par Bluetooth (protocole propriétaire crypté) selon l'équipement du chariot choisi. Le transfert de données par radio mobile nécessite chez le client un réseau de radio mobile avec une puissance de signal suffisante sur le lieu d'utilisation du chariot. Le transfert de données par Bluetooth s'effectue via un PC ou un ordinateur portable du client. Cela nécessite une interface appropriée et une connexion Internet. Pour la sauvegarde des données, le client doit effectuer un transfert de données par Bluetooth au moins une fois par mois pour chaque chariot. La mise à disposition de l'infrastructure informatique susmentionnée, c'est-à-dire la mise à disposition du client, du système d'exploitation ainsi que de l'interface et des canaux de transfert des données, est assurée par le client. Le client supporte alors les frais et la responsabilité. Le logiciel pour le transfert de données par Bluetooth (« Data Shuttle ») est fourni gratuitement par STILL pour les systèmes d'exploitation sélectionnés. Si des supports d'accès RFID (puce STILL, carte STILL ou carte client) sont utilisés pour les droits d'accès, le numéro du support d'accès est lu par un lecteur de carte de bureau STILL, qui peut être acheté séparément. Pour faire fonctionner ce lecteur de carte, STILL met à disposition un logiciel gratuit pour les systèmes d'exploitation sélectionnés. Ce logiciel peut être

téléchargé via Internet. L'installation du logiciel pour les transferts de données est assurée par le client. En général, des droits d'administrateur sont nécessaires pour l'installation du logiciel sur le PC du client.

- 5.3. Les instructions et les formations en lien avec le logiciel et ses fonctions, ainsi que les personnalisations des composants matériels, peuvent être acquises séparément moyennant un supplément.

6. Coopération du client

Les obligations de coopération du client et les différentes conditions préalables pour la mise à disposition de la prestation (conditions réelles et techniques conformément à la section 5) dans le cadre de la fourniture des prestations sont indiquées dans la description des prestations correspondante.

- 6.1. Le client exécute ses obligations de coopération gratuitement. Les différentes conditions préalables pour la mise à disposition de la prestation (conditions techniques et configurations nécessaires) doivent être en place au début de la fourniture de la prestation. Pour les autres obligations de coopération, les parties contractantes fixeront des échéances et/ou des délais d'exécution. Si aucune échéance et/ou délai d'exécution n'a été convenu pour la réalisation des obligations de coopération, STILL demandera la réalisation des obligations de coopération convenues dans la description des prestations sous forme écrite ou sous forme électronique dans un délai raisonnable, s'il ne s'agit pas des conditions techniques et des configurations nécessaires.
- 6.2. Si le client ne respecte pas ses obligations de coopération ou ne les réalise pas conformément au contrat dans les limites des échéances et/ou des délais d'exécution convenus, les échéances et/ou délais d'exécution sont prolongés en conséquence pour STILL. Cette prolongation est calculée en fonction de la durée du non-respect des obligations de coopération. STILL informe le client du non-respect des obligations de coopération ou de leur réalisation non conforme au contrat, en indiquant toute modification des échéances et/ou des délais d'exécution.
- 6.3. STILL peut exiger du client une compensation pour les dépenses supplémentaires encourues par STILL en raison du non-respect ou d'une réalisation insuffisante des obligations de coopération, sur la base des taux horaires actuellement en vigueur chez STILL.
- 6.4. Pour les obligations de coopération, sans lesquelles les prestations de STILL sont significativement difficiles à réaliser, STILL est également en droit de fixer au client un délai supplémentaire raisonnable pour la réalisation conforme au contrat des obligations de coopération en question. Si ce délai supplémentaire expire sans résultat, STILL est en droit de procéder à la résiliation extraordinaire de la prestation concernée.
- 6.5. Le client doit protéger le service et les données d'accès contre l'accès de tiers non autorisés à l'aide de mesures techniques et organisationnelles appropriées.
- 6.6. Si le client confie à des tiers ses véhicules pour lesquels les services sont fournis, il doit les informer de l'étendue des fonctions et s'assurer que l'utilisation de ses véhicules par des tiers est conforme aux présentes conditions d'utilisation et aux exigences légales en ce qui concerne les services. Si le client vend ses véhicules pour lesquels les services sont fournis, il doit s'assurer que la fourniture des services est désactivée en désactivant la capacité de communication de ses véhicules dans le logiciel.

7. Droits exclusifs de STILL en relation avec le service

- 7.1. Tous les droits relatifs au service, y compris la configuration et le paramétrage – en particulier les droits d'auteur, les droits sur les inventions, les bases de données ainsi que les droits de propriété intellectuelle à caractère technique – reviennent à STILL. Cela s'applique également aux droits relatifs aux données (**données d'utilisation** ») qui sont transmises à STILL par les véhicules du client (par ex. des données de capteurs) et à la documentation fournie par STILL au client.
- 7.2. STILL utilisera et traitera ces données d'utilisation sous forme anonyme ou pseudonymisée à des fins propres.

8. Droits d'utilisation

- 8.1. Les droits d'utilisation relatifs aux logiciels standard de tiers sont déterminés exclusivement par les conditions de licence du fabricant de logiciels concerné et sont accordés au client sur la base des contrats de licence d'utilisateur final (CLUF) ou de dispositions comparables. Le client doit s'assurer que toute personne qui utilise les logiciels standard se conforme à ces dispositions.
- 8.2. Si la description des prestations personnalisées ne contient pas de dispositions divergentes, le client obtient de STILL, après paiement de la rémunération complète pour la durée de validité, un droit d'utilisation simple et non transférable du service ainsi que du logiciel compilé (sans inclure le code source) comme décrit au point 5.2 dans le cadre des accords contractuels.
- 8.3. Si STILL utilise des logiciels open source pour fournir des prestations, des conditions de licence convenues séparément peuvent s'appliquer. Elles peuvent contenir des dispositions complémentaires, mais aussi divergentes, notamment concernant les droits d'utilisation et la responsabilité.

9. Droits d'utilisation du client des données d'utilisation

STILL accorde au client un droit d'utilisation simple et non transférable pour les résultats d'analyse des données d'utilisation générés conformément à la description des prestations pour la durée de validité du contrat indiquée dans la description des prestations. Sauf autorisation préalable par écrit de STILL, le client n'est pas autorisé à transmettre ces résultats d'analyse à des tiers, gratuitement ou contre paiement, ni à les faire connaître de quelque manière que ce soit. Sont exclus les tiers qui fournissent des services de conseil au client et qui doivent donc prendre connaissance des données d'utilisation selon le principe du « besoin de savoir ».

10. Confidentialité et non-divulgation

- 10.1. Le client et ses utilisateurs traitent de manière confidentielle toutes les informations mises à leur disposition, si ces informations sont identifiées comme confidentielles ou peuvent raisonnablement être classées comme confidentielles compte tenu de la nature des informations et des circonstances de leur divulgation. Le client et ses utilisateurs ne sont pas autorisés à transmettre ou à copier les informations mises à leur disposition si STILL n'y consent pas expressément. Les informations qui étaient auparavant connues du client et de ses utilisateurs ne sont pas considérées comme confidentielles pour les besoins du présent règlement.
- 10.2. Si le client et ses utilisateurs sont légalement tenus de divulguer des informations confidentielles d'une quelconque manière par des tribunaux, des autorités ou encore des organes ou institutions similaires dotés de pouvoirs spéciaux, ils sont tenus d'en informer immédiatement STILL, afin de donner à STILL la possibilité de prendre des mesures pour empêcher cette divulgation ou de se

libérer de son obligation de confidentialité conformément à la présente déclaration de confidentialité. Si STILL n'est pas en mesure d'empêcher cette divulgation, le client et ses utilisateurs ont le droit de divulguer les informations confidentielles dans la mesure où ils y sont obligés selon leur conseiller juridique, même s'ils n'ont pas été libérés de leur obligation de confidentialité.

11. Protection des données

- 11.1. STILL se conforme à toutes les lois applicables en matière de protection des données et traite notamment toutes les données à caractère personnel qui lui sont fournies conformément à ces lois. Si des tiers participent à la réalisation de la prestation, ils sont contractuellement tenus de respecter les mêmes normes que STILL.
- 11.2. Si le client et ses utilisateurs transfèrent ou mettent à disposition des données à caractère personnel à STILL pour un traitement ciblé ultérieur, STILL sera considéré comme un sous-traitant conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données, « **RGPD** ») et traitera exclusivement ces données à caractère personnel conformément à un contrat de traitement de données (« **CTD** ») conclu entre STILL et le client en rapport avec le service.
- 11.3. En tant que responsable du traitement (conformément à l'art. 4 du RGPD), le client doit respecter toutes les lois relatives à la protection des données applicables à ses activités conformément aux conditions d'utilisation et au CTD, en particulier en ce qui concerne l'accès de l'utilisateur au service, et doit s'assurer que toutes les données à caractère personnel fournies à STILL en relation avec le service sont traitées de manière licite.

12. Responsabilité

- 12.1. La responsabilité de STILL pour les dommages causés par STILL ou l'un de ses agents d'exécution ou de ses représentants légaux, de façon intentionnelle ou suite à une négligence grave, ou qui portent atteinte à la vie, au corps ou à la santé est illimitée dans son montant.
- 12.2. En cas de violation par STILL d'obligations contractuelles dont l'exécution permet en premier lieu la bonne réalisation du contrat de prestations, dont la violation met en péril la réalisation du but du contrat et sur lesquelles le client se repose régulièrement en toute confiance, STILL est responsable selon un montant dont la hauteur est limitée au dommage prévisible selon le contrat, si aucun des cas mentionnés dans la disposition ci-dessus ne se présente.
- 12.3. STILL décline par ailleurs toute autre responsabilité.
- 12.4. Au cas où STILL serait tenue responsable de la perte de données dans le cadre des dispositions ci-dessus, cette responsabilité sera limitée au montant qui aurait été encouru même si le client avait effectué des sauvegardes de données adéquates et régulières.

13. Utilisation inappropriée

Lors de l'utilisation du service, il est interdit au client de : (1) copier, traduire, désassembler, décompiler, faire de l'ingénierie inverse ou modifier de quelque façon toute partie du service, sauf si la loi l'y autorise ; (2) transmettre tout contenu, donnée ou information qui soit illégal, nuisible, menaçant, abusif, harcelant, délictueux, diffamatoire, portant atteinte à la vie privée ou aux droits des personnes, haineux ou discriminatoire à l'égard de certains groupes raciaux ou ethniques, ou autrement répréhensible ; (3) violer les droits d'une personne physique ou morale en ce qui concerne la propriété intellectuelle ; (4) interférer avec ou perturber le service ou les systèmes sur lesquels le service est hébergé par STILL ou ses

fournisseurs de services, ou tout autre équipement ou réseau connecté au service fourni, ou désobéir aux exigences, procédures, directives ou réglementations applicables aux réseaux connectés au service ; (5) contourner l'authentification des utilisateurs ou les dispositifs de sécurité du service ou de tout hôte, réseau ou compte associé au service ; (6) si cela n'est pas autorisé par STILL, utiliser une autre interface de programmation d'applications pour accéder au service ; (7) utiliser le service en violation de toute loi applicable ; ou (8) autoriser des tiers à utiliser les identifications des utilisateurs, codes, mots de passe, procédures et clés des utilisateurs délivrés au client ou sélectionnés par celui-ci pour accéder au service, à l'exception des droits accordés aux utilisateurs définis dans le cadre du présent contrat.

14. Résiliation

Le contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de quatre semaines à la fin d'un mois. Cela n'affecte pas la possibilité d'une résiliation extraordinaire pour motifs valables.

15. Accords complémentaires, droit applicable et lieu de juridiction

Il n'existe pas d'accords complémentaires stipulés oralement. Toute modification ou tout ajout doit être notifié(e) par écrit ; cela s'applique également à la résiliation des éléments écrits. Seul le droit allemand est applicable à ce contrat. La Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue. Le lieu de juridiction en cas de litige entre STILL et le client en relation avec l'objet de la prestation est Hambourg. Si certaines dispositions du présent contrat deviennent caduques, cela n'affecte pas la validité des autres parties du contrat. Les parties s'engagent à remplacer une disposition caduque par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'objectif visé.